



BULLETIN D'INFORMATIONS

Bulletin n° 16

L'an deux mil dix sept, le 28 septembre à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal de la commune de CANVILLE-LES-DEUX- EGLISES se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, Josiane CERVEAU, en date du 18 septembre 2017.

Etaient présents : Mmes CERVEAU Josiane, CHARTON Ghislaine, FRUIT Martine.
Messieurs BELLEVALLEE Jean, FLEURY Ludovic, LEGRAND Jean, PERRIAU Fabrice.

Etaient absents excusés et ayant donné pouvoir :

Mr BACHELET Jean-Marc a donné pouvoir à Mr PERRIAU Fabrice.
Mr BERNIER Stéphane a donné pouvoir à Mr FLEURY Ludovic.
Mr ROUSSIGNOL Sylvain a donné pouvoir à Mr BELLEVALLEE Jean.

Secrétaire de séance : Madame Ghislaine CHARTON.

Lecture est faite du Procès verbal de la précédente réunion.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil d'approuver ce compte rendu, ce qui est fait à 9 voix pour et une abstention.

1- COMPTE-RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS EXTERIEURES

a) - **Commission des travaux** :

-Barrière de l' école et de la Mairie:

La barrière a été refaite par Ludovic FLEURY pendant les vacances scolaires, seules les fournitures ont été refacturées. Mr FLEURY n'ayant pas voulu être rémunéré des heures passées.

Mme le Maire remercie Mr FLEURY pour son investissement au sein de la commune.

-Salle polyvalente :

Rappel : le marché a été attribué à ARH pour un montant de 11 512.57 € TTC y compris carrelage au sol sur la partie Bar.

Au vue du début des travaux, il apparaît que le carrelage ne tiendra pas sur la dalle, la société nous propose un revêtement de sol en PVC clipsable (garantie 25 ans) lavable à grande eau et ne se rayant pas par les talons ou autres. La commission de travaux émet un avis favorable à cette solution mais sollicite l'avis du conseil pour la décision ainsi que le choix de la couleur parmi les échantillons proposés.

La commission a demandé une proposition de devis à l'entreprise « ARH » de CANVILLE-LES-DEUX- EGLISES, pour le revêtement en PVC de l'ensemble de la salle polyvalente.

Pour ces travaux, la Société « ARH » a établi un devis qui s'élève à 7 229.88 € pour cette réalisation. Le Conseil Municipal accepte le devis de « ARH » qui s'élève à 7 229.88 € pour la réalisation des travaux.

Le conseil municipal autorise le maire à engager la dépense de 7 229.88 € et pour se faire, d'augmenter le compte 2313 de l'investissement pour un montant de 7 000 € qui sera inscrit au budget au chapitre 23- article 2313-constructions.

Vote pour : 7 contre : 2 abstention : 1

-Bâtiments communaux :

La commission de travaux a reçu un premier retour des devis pour différentes options qui ont été demandées lors du dernier Conseil Municipal. Le conseil a demandé qu'une réunion soit spécialement dédiée à ce sujet, ce qui a été retenu par l'ensemble des conseillers présents.

b) - Commissions cimetières

Présentation par Mr Jean LEGRAND et Martine FRUIT de l'avancement sur le nouveau plan du cimetière.

c) - Commissions des aînés :

Le Repas du 22/10/17 aura lieu au Gastronomes à Fontaine le Dun.

Il est rappelé qu'il serait bien que l'ensemble du conseil soit présent.

Présentation des colis retenus pour ceux qui ne peuvent pas venir au repas.

2 - SDE 76 :

a)Adhésion de la commune de Neufchâtel en bray :

Il est proposé :

-d'accepter l'adhésion de la commune de Neufchâtel-en-Bray au SDE76 pour les compétences de l'article 2 (électricité, éclairage public et activités connexes) sauf le gaz,

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal :

-ACCEPTE l'adhésion de la commune de Neufchâtel-en-Bray au SDE76 pour les compétences de l'article 2 (électricité, éclairage public et activités connexes) sauf le gaz,

Fait et délibéré en séance, le 28 septembre 2017 et ont signé au registre tous les membres présents.

b)Eclairage public :

Pour faire suite au dernier conseil municipal, nous avons demandé au SDE 76 d'établir une étude complète pour le passage de l'ensemble de la commune en éclairage à LED et plan global de l'éclairage pour notre commune.

Présentation de l'ensemble de notre commune avant les projets :

- Notre commune est divisée en quatre zones par quatre compteurs.
- 68 points d'éclairage existant.
- Un parc vieillissant et énergivore.
- Impossibilité de remplacer les ampoules grillées dans un futur proche.

Projets présentés :

NOM DE RUE	TYPE	MONTANT	CHARGE MAIRIE	RECUPERATION TVA
LOTISSEMENT DE LA FERME	VERSO LED 45W	1 484.52 €	615.78 €	247.42 €
RUE GERARD DUCASTEL	TWETT LED 53 W	11 095.70 €	4 621.85 €	1 849.28 €
RUE VERTE	TWETT LED 53 W	2 409.30 €	1 013.03 €	416.55 €
IMPASSE EGLISE	TWETT LED 53 W	6 977.39 €	3 001.52 €	1 162.90 €
ROUTE AUTIGNY	TWETT LED 53 W	10 196.95 €	4 616.00 €	1 699.49 €
ROUTE PERELLE	TWETT LED 53 W	5 142.42 €	2 025.74 €	857.07 €
ROUTE DU SUCRE	TWETT LED 53 W	14 946.06 €	5 790.44 €	2 491.01 €
ROUTE DE SAINT LAURE	TWETT LED 53 W	6 983.04 €	2 736.88 €	1 163.84 €
REMPLACEMENT DES S	TWETT LED 53 W E	19 652.56 €	7 700.27 €	3 275.47 €
REMPLACEMENT DES S	TWETT LED 53 W E	24 092.62 €	9 299.31 €	4 015.44 €
	TOTAL	102 980.56 €	41 420.82 €	17 178.47 €

- Ce projet va agrandir de 20 points lumineux notre parc.
- Le coût réel pour passer l'ensemble de la commune à une lampe économique est de 25 327.17 euros
- Un parc neuf et économique (25 % de gains sur la facture d'électricité ce qui financera la consommation supplémentaire dû à l'augmentation du parc).
- Le montant des subventions pour ces travaux sont très élevés, ils ne seront certainement pas de la même hauteur l'année prochaine.

✓ **Décision modificative nécessaire:**

Madame Le Maire demande donc d'apporter au budget primitif, les décisions modificatives suivantes pour pouvoir financer le revêtement de sol de notre salle polyvalente et la totalité des points lumineux de notre parc d'éclairage public :

en dépense de fonctionnement,

compte 615221 = -24 000 €

compte 023 = + 24 000 €

en recette d'investissement,

compte 021 = + 24 000 €

en dépense d'investissement,

compte 2313 + 7 000 €

Compte 238 + 17 000 €

Après en avoir délibéré, les conseillers donnent leur accord à l'unanimité.

3- POTEAUX INCENDIES :

Au 1^{er} Avril 2017, les normes pour les poteaux incendies ont évoluées car il faut un débit de 30 m³/H à 200 m ou 60 m³/H à 400 m d'une habitation.

Afin de pouvoir instruire les demandes de permis de construire ou d'agrandissement, nous devons mesurer les débits de l'ensemble de nos poteaux incendies.

Madame Le Maire propose de signer le contrat pour l'entretien des hydrants avec la société « VEOLIA ».

Ce contrat consiste à :

- Etat des lieux du parc de la défense incendie
- Vérification du niveau de performance de chaque appareil
- Visite annuelle pour un contrôle visuel et entretien annuel
- Visite trisannuelle du parc avec une mesure de débit
- Rapport de visites
- Service d'astreinte.

Ce contrat est pour une durée de trois ans à compter de sa date de signature et pourra être prolongé par une reconduction pour une durée de trois ans.

La rémunération de ce contrat sera de 490 € par an soit 1470 € pour les 3 années.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

5- DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT- ARTICLE 3-1 DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'autoriser Madame Le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif.

- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

a) Plan de Canville-Les-Deux-Eglises :

Mme le Maire informe le conseil municipale de sa décision du transfert du chapitre 020 Dépenses imprévues au chapitre 2188 Autre immobilisations corporelles du budget de fonctionnement pour un montant de 466.97 pour procéder au règlement de la facture.

b) Activités de Noël :

- Au vue de la faible fréquentation de ce genre de manifestation, il a été décidé d'annuler l'activité prévue le 02-12/2017.

La séance est levée à 21H45.

Prochaine dates des festivités de la commune :

- | | |
|---|---------------------|
| - 22/10/17 : Repas des Aînés | Mairie |
| - 11/11/17 : Cérémonie patriotique et Banquet | Anciens Combattants |
| - 17/11/17 : Soirée beaujolais nouveau | Comités des fêtes |

La séance est levée à 21H45.

Bien à vous

Mme LE MAIRE